



## Appel de candidatures pour le comité d'inspection professionnelle

L'OAQ recherche 1 membre en règle de l'Ordre exerçant sa profession depuis au moins de cinq (5) ans.

### Description du comité :

#### Mandat

Le comité d'inspection professionnelle surveille l'exercice de la profession en vertu du Code des professions et des règlements applicables, dont le Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes. De plus, le comité revoit les dossiers d'enquête sur la compétence professionnelle des membres de l'Ordre qui sont visés par une telle procédure. Il a également pour mandat d'informer le syndic de l'Ordre de toute infraction ayant pu être commise par un·e architecte. Le comité fait des recommandations au conseil d'administration (ci-après « conseil ») sur l'actualisation et les modalités d'application des règlements pertinents de même que sur les améliorations à apporter au processus d'inspection professionnelle.

#### Composition

En application de l'article 1 du *Règlement sur l'inspection professionnelle des architectes*, le comité est formé de cinq (5) membres nommés par le conseil parmi les architectes inscrit·e·s au tableau de l'Ordre depuis au moins cinq (5) ans.

#### Disponibilité requise/fréquence des réunions

Cinq (5) à six (6) réunions d'une demi-journée par année, et deux (2) à quatre (4) rencontres d'une heure par année.

### Mise en candidature :

Chaque candidat doit satisfaire aux critères suivants :

- Être membre en règle et être inscrit au tableau de l'Ordre depuis au moins de cinq (5) ans ;
- Démontrer de l'intérêt pour le rôle de surveillance de l'exercice de la profession et l'audition des demandeurs et demanderesses dans le respect des règles d'équité procédurale;
- Avoir une connaissance des règles d'équité procédurale et une capacité d'interagir efficacement avec les parties concernées;
- Être en mesure de cerner et d'anticiper les situations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts et de se retirer, le cas échéant;
- Ne pas siéger au comité sur l'exercice de la profession.

Si vous êtes intéressé·e·s, veuillez nous faire parvenir par courriel avant le **21 janvier 2026 17 h**, à l'adresse [secretaire@oq.com](mailto:secretaire@oq.com), une lettre d'intérêt ayant comme objet « Candidature – Comité d'inspection professionnelle », accompagnée de votre curriculum vitae.